

## Séance du conseil du 11 décembre 2019

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 11 décembre 2019, à 11 h 30, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N<sup>bre</sup> voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	849	1	Yves Boissonneault
Laurierville	1 390	1	Marc Simoneau
Lyster	1 679	2	Sylvain Labrecque
Notre-Dame-de-Lourdes	728	1	---
Paroisse de Plessisville	2 712	2	Alain Dubois
Plessisville	6 651	5	Sylvain Beaudoin, substitut
Princeville	6 065	5	Gilles Fortier
Saint-Ferdinand	2 078	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	521	1	Donald Lamontagne
Sainte-Sophie-d'Halifax	673	1	Marie-Claude Chouinard
Villeroy	476	1	Éric Chartier

Formant quorum sous la présidence de M. Jocelyn Bédard, préfet et maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

M. Sylvain Beaudoin, maire suppléant de la ville de Plessisville, est assermenté et signe son serment d'office pour agir à titre de conseiller de la MRC.

Sont également présents :

M<sup>me</sup> Myrabelle Chicoine, directrice générale  
M. Raphaël Teyssier, directeur général adjoint – Administration et greffe  
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint.

La directrice générale et secrétaire-trésorière constate que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été transmis conformément à l'article 153 du *Code municipal*.

---

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Administration
  - 4.1 Comités de la MRC – Nomination
  - 4.2 Carrefour de L'Érable – Bail avec la Ville de Plessisville – Prolongation – Autorisation
  - 4.3 Carrefour de L'Érable – Bistro Délices de L'Érable – Entente avec Citadelle – Prolongation – Autorisation
  - 4.4 Entente intermunicipale en fourniture de services d'ingénierie – Autorisation de signature
  - 4.5 Règlement de gestion contractuelle de la MRC – Rapport d'application – Année 2018 – Approbation
  - 4.6 Entente de partenariat régional en tourisme – Dépôt d'un projet – Autorisation
  - 4.7 Fonds de développement des territoires – Projets structurants – Demande d'aide financière – Approbation
  - 4.8 Sécurité incendie – Acquisition d'un système de communication – Appel d'offres public – Autorisation

- 4.9 Travaux d'aménagement forestier – Autorisation de paiement
- 4.10 Ressources humaines
- 5. Divers
- 6. Période de questions
- 7. Levée de la séance

## **1. Ouverture de la séance**

---

M. Jocelyn Bédard, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## **2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour**

---

A.R.-12-19-15424 Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité, d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin.

ADOPTÉ

## **3. Ordre du jour – Adoption**

---

A.R.-12-19-15425 Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉ

## **4. Administration**

---

### **4.1 Comités de la MRC – Nomination**

---

A.R.-12-19-15426 ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres élus de la MRC devant siéger à un comité de la MRC pour les deux prochaines années;

ATTENDU QUE la directrice générale propose une refonte des comités actuels;

ATTENDU le tableau présenté par la directrice générale pour fins de discussions, lequel précise le mandat de chacun des comités et sa composition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité, d'approuver la composition des comités de la MRC, effective en date de la présente résolution, et ce, jusqu'à la séance du conseil de novembre 2021 :

#### **Administration & politique**

- Comité du Fonds régions et ruralité  
*Jocelyn Bédard, Marie-Claude Chouinard et Sylvain Labrecque*
- Table des MRC Centre-du-Québec  
*Jocelyn Bédard et Mario Fortin*

#### **Aménagement & développement durable**

- Comité d'aménagement  
*Jocelyn Bédard, Yves Boissonneault, Alain Dubois et Gilles Fortier*
- Comité Développement durable  
*Marie-Claude Chouinard, Alain Dubois et Mario Fortin*
- Comité consultatif agricole  
*Alain Dubois, Sylvain Labrecque et Marc Simoneau*

- Comité régional agricole  
*Jocelyn Bédard, Alain Dubois et Sylvain Labrecque*
- Comité Agence forestière des Bois-Francis  
*Yves Charlebois*
- Comité de gestion de la forêt publique  
*Jocelyn Bédard, Éric Chartier et Alain Dubois*
- Comité Éoliennes  
*Jocelyn Bédard, Yves Charlebois, Marie-Claude Chouinard et Donald Lamontagne*

**Ingénierie civile**

- Comité Ingénierie  
*Yves Boissonneault, Éric Chartier, Alain Dubois et Donald Lamontagne*

**Évaluation municipale**

- Comité Évaluation municipale  
*Yves Boissonneault, Yves Charlebois, Gilles Fortier et Marc Simoneau*

**Développement économique**

- Comité Développement économique  
*Jocelyn Bédard, Gilles Fortier, Mario Fortin et Sylvain Labrecque*
- Comité Investissement  
*Gilles Fortier*
- Comité Rayonnement  
*Yves Charlebois et Mario Fortin*

**Développement social**

- Comité Développement social  
*Jocelyn Bédard*
- Comité Transport collectif et adapté  
*Yves Charlebois et Mario Fortin*
- Comité Office régional d'habitation  
*Marie-Claude Chouinard, Sylvain Labrecque et Martin Nadeau*
- Comité Immigration de l'Érable  
*Mario Fortin*

**Infrastructures supralocales**

- Comité Mont Apic  
*Marie-Claude Chouinard*
- Comité Centre aquatique régional de L'Érable  
*Marie-Claude Chouinard*
- Comité Parc linéaire des Bois-Francis  
*Marc Simoneau*

**Sécurité publique**

- Comité Sécurité incendie (SSIRÉ)  
*Yves Boissonneault, Alain Dubois, Sylvain Labrecque et Marc Simoneau*
- Comité de sécurité publique  
*Yves Charlebois, Gilles Fortier, Mario Fortin et Donald Lamontagne*
- Comité du Schéma de couverture de risques incendie et sécurité civile  
*Alain Dubois, Gilles Fortier, Mario Fortin et Marc Simoneau*

ADOPTÉ

**4.2 Carrefour de L'Érable – Bail avec la Ville de Plessisville – Prolongation – Autorisation**

---

A.R.-12-19-15427 ATTENDU le bail intervenu entre la Ville de Plessisville et la MRC de L'Érable pour la location du Carrefour de L'Érable;

ATTENDU QUE ce bail, d'une durée de trois ans, se termine le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de prolonger le bail pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020, selon les mêmes modalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

DE PROLONGER, pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020 et selon les mêmes modalités, le bail de location du Carrefour de L'Érable avec la Ville de Plessisville;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉ

**4.3 Carrefour de L'Érable – Bistro Délices de L'Érable – Entente avec Citadelle – Prolongation – Approbation**

---

A.R.-12-19-15428 ATTENDU l'entente de partenariat intervenue entre Citadelle et la MRC de L'Érable permettant à la MRC d'opérer la franchise Délices Érable & Cie au Carrefour de L'Érable;

ATTENDU QUE ladite entente, d'une durée de trois ans, se termine le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de prolonger l'entente pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020, selon les mêmes modalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

DE PROLONGER, pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020 et selon les mêmes modalités, l'entente de partenariat avec Citadelle pour permettre à la MRC d'opérer la franchise Délices Érable & Cie;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉ

**4.4 Entente intermunicipale en fourniture de services d'ingénierie – Autorisation de signature**

---

A.R.-12-19-15429 ATTENDU QU'en vertu du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 3, mis en place par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la MRC de L'Érable a créé, en 2013, son Service d'ingénierie et d'expertises techniques;

ATTENDU QUE le PIQM permettait aux municipalités de recevoir de l'aide financière décroissante sur cinq ans afin d'apporter une assistance technique et une contre-expertise aux municipalités pour la réalisation de tout projet de construction, de réfection ou de réhabilitation d'ouvrages municipaux;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale a été signée en 2013 entre la MRC de L'Érable et certaines municipalités, ayant pour objet la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique;

ATTENDU QUE ladite entente a été renouvelée d'année en année;

ATTENDU QUE les services offerts par le Service d'ingénierie aux municipalités ont changé et se sont diversifiés depuis la signature de la première entente;

ATTENDU QUE pour assurer la qualité et la pérennité du Service d'ingénierie, il y a lieu de revoir les modalités de l'entente intermunicipale et le mode de financement;

ATTENDU le projet d'entente soumis, pour une durée de quatre ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet d'entente soumis en apportant de légères modifications à l'article 3 et en confirmant le nombre de municipalités clientes, de sorte que sept municipalités feront partie de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie pour les années 2020 à 2023;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, ladite entente, ainsi que tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉ

#### **4.5 Règlement de gestion contractuelle de la MRC – Rapport d'application – Année 2018 – Dépôt**

---

ATTENDU QUE le 20 juin 2018, le conseil de la MRC a adopté le Règlement numéro 355 sur la gestion contractuelle, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*;

ATTENDU QU'en vertu dudit article, la MRC doit procéder au dépôt d'un rapport concernant l'application de ce règlement au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, le rapport annuel sur l'application du Règlement numéro 355 sur la gestion contractuelle produit pour l'année 2018 est déposé aux membres du conseil et sera publié sur le site Internet de la MRC.

#### **4.6 Entente de partenariat régional en tourisme – Dépôt d'un projet – Autorisation**

---

A.R.-12-19-15430 ATTENDU QUE l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT), intervenue entre le ministère du Tourisme et l'Association touristique régionale du Centre-du-Québec, permet à la MRC de faire une demande de subvention;

ATTENDU QUE ladite entente a notamment pour but de développer l'offre touristique régionale et de contribuer à la renouveler;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente, des sommes importantes sont toujours disponibles;

ATTENDU QUE la date finale de dépôt des projets est le 16 décembre 2019;

ATTENDU QUE la MRC veut déposer un projet consistant à l'amélioration de la capacité d'accueil et positionnement du secteur de la Forêt ancienne du parc régional des Grandes-Coulées par la réalisation de divers éléments, notamment la construction d'un nouveau stationnement avec virée d'autobus, l'achat d'un bâtiment d'accueil avec salles de bains autonomes en énergie, l'achat et l'installation d'un gazebo dans le secteur de l'érablière;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est propriétaire du terrain où seront installés le nouveau stationnement, le bâtiment d'accueil et la virée d'autobus;

ATTENDU la recommandation favorable du comité du parc régional des Grandes-Coulées pour ce projet à la réunion tenue le 22 octobre 2019;

ATTENDU QUE le montage financier soumis prévoit un financement de 50 % de l'EPRT et de 50 % du Fonds du parc régional des Grandes-Coulées;

ATTENDU QUE le Fonds du parc régional des Grandes-Coulées est en mesure de soutenir un tel projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt du projet soumis dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme;

D'AUTORISER la MRC à financer 50 % du projet à partir du Fonds du parc régional des Grandes-Coulées;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉ

M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard déclare un conflit d'intérêts en lien avec le point suivant. Elle se retire des délibérations et n'exerce pas son droit de vote sur ce sujet.

#### **4.7 Fonds de développement des territoires – Projets structurants – Demande d'aide financière – Approbation**

---

A.R.-12-19-15431 ATTENDU la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de L'Érable adoptée le 16 septembre 2015 dans le cadre du Fonds de développement des territoires, et reconduite d'année en année;

ATTENDU la demande d'aide financière soumise par Impact Emploi de L'Érable pour un montant de 15 000 \$;

ATTENDU QUE ce projet d'Impact Emploi a pour objectif d'intervenir auprès de la clientèle de 36 ans et plus et les immigrants dont aucun organisme ne prend charge;

ATTENDU QUE cette demande d'aide financière est admissible au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC et que les sommes sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet présenté par Impact Emploi de L'Érable intitulé « Place aux jeunes de L'Érable 2019-2020, volet Prends ta place dans L'Érable »;

D'OCTROYER le montant demandé de 15 000 \$ conformément aux modalités de versement de l'aide financière stipulées dans la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de L'Érable;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉ

#### **4.8 Sécurité incendie – Acquisition d'un système de communication – Appel d'offres public – Autorisation**

---

A.R.-12-19-15432 ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie régional de l'Érable (SSIRÉ) n'est plus desservi par un système de téléavertisseurs permettant d'appeler les pompiers dès l'appel initial;

ATTENDU QUE les équipements de communication actuels, soit les radios portatives, les radios mobiles et les répéteurs du SSIRÉ, sont vieillissants et désuets;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre en place un système d'appels via radios portatives dans le but d'alerter les pompiers en remplacement des téléavertisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder, pour et au nom de la MRC, à un appel d'offres public pour l'acquisition de nouveaux équipements de communication pour le Service de sécurité incendie régional de l'Érable;

D'AUTORISER les dépenses associées au processus d'appel d'offres.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

#### **4.9 Travaux d'aménagement forestier – Autorisation de paiement**

---

A.R.-12-19-15433 ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'embauche d'un deuxième travailleur sylvicole en juin à la suite du départ d'un employé;

ATTENDU QUE ce travailleur sylvicole a démissionné en septembre;

ATTENDU QUE les besoins en matière de travaux forestiers sont en hausse et que des travaux d'aménagement doivent régulièrement être effectués sur les terres publiques;

ATTENDU la difficulté pour la MRC de recruter des travailleurs sylvicoles;

ATTENDU QUE lors de la réunion du comité du parc régional des Grandes-Coulées tenue le 22 octobre 2019, l'ingénieur forestier de la MRC a informé le comité qu'il devra faire appel à un sous-traitant pour réaliser une partie des travaux;

ATTENDU la facture de M. André Bellefleur pour des travaux d'aménagement effectués en novembre sur les terres publiques à Villeroy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la facture de M. André Bellefleur, d'une somme de 2 437,50 \$, plus les taxes applicables, pour des travaux d'aménagement forestier, tel qu'approuvé par l'ingénieur forestier de la MRC.

ADOPTÉ

---

**4.10 Ressources humaines – Ouverture d'un poste de greffier – Autorisation**

---

A.R.-12-19-15434 ATTENDU QUE M. Raphaël Teyssier, directeur général adjoint à l'administration et au greffe, a annoncé qu'il quittera la MRC de L'Érable le 20 décembre 2019;

ATTENDU QU'après analyse des besoins, il y a lieu d'ouvrir un poste de greffier en remplacement du poste de directeur général adjoint à l'administration et au greffe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chartier, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de greffier à la MRC;

D'AUTORISER une dépense maximale de 2 000 \$ pour faire appel à une firme afin de soutenir la MRC dans son processus de recrutement, si nécessaire;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi, rémunération des membres du comité de sélection ou autres frais);

QUE le comité de sélection soit composé de M. Jocelyn Bédard, M<sup>me</sup> Marie-Claude Chouinard et M. Sylvain Labrecque.

ADOPTÉ

---

**5. Divers**

---

Aucun point n'est ajouté.

---

**6. Période de questions**

---

Aucune question n'est posée.

---

**7. Levée de la séance**

---

A.R.-12-19-15435 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

---

Jocelyn Bédard, préfet

---

Myrabelle Chicoine, secrétaire-trésorière